

Ascom Pensionskasse (APK)

Synthèse du rapport 2006



Rapport annuel 2006

L'APK peut se prévaloir d'une activité commerciale depuis dix ans. Elle est née de la fusion des institutions de prévoyance du groupe Ascom. Les turbulences et les restructurations ont nécessité des adaptations permanentes et ont permis aux services concernés d'acquérir un savoir-faire important et une expérience solide afin de venir à bout des multiples tâches à effectuer.

L'année passée, les marchés des actions ont à nouveau connu une évolution positive à travers le monde. C'est surtout l'augmentation de la valeur des actions qui a contribué de manière essentielle pour l'APK à la performance de 6.7% (année précédente: 11%) réalisée sur l'ensemble de la fortune. Cela nous a permis de continuer à accroître le montant des réserves pour fluctuation des titres. La capacité de risque s'est ainsi améliorée. Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 est passé de 109.9% à 114.3%.

Pendant l'année sous rubrique, le Conseil de fondation a enregistré le départ de deux de ses membres représentants des employés, Messieurs Claus Köhnen et Adrian Santschi, le départ de ce dernier étant consécutif à la dissolution de la convention d'affiliation avec Sunrise. Nous remercions ces Messieurs de leur engagement pour le bien de notre Caisse de pension. L'assemblée des délégués de juin 2006 a élu Hanspeter Mühlemann et Peter Müller pour succéder aux deux représentants des employés au sein du Conseil de fondation. Les représentants des employés déjà membres du Conseil, Andreas Fischer, Hans Marti (nouveau vice-président) et Rosmarie Schlunegger, ont été réélus pour un nouveau mandat de 4 ans. Les postes vacants au sein des commissions APK des finances et APK du personnel ont été repris par Peter Müller resp. Hanspeter Mühlemann. Du côté des représentants des employeurs, le Conseil d'administration d'Ascom Holding SA a réélu les membres déjà en place, à savoir Hans Bracher, Philippe Choffat, André Maurer, Anton Sutter et Hans Zimmermann pour un nouveau mandat de 4 ans.

En 2006, le Conseil de fondation a tenu deux réunions ordinaires. Outre les affaires courantes, le Conseil de fondation s'est en particulier attelé au projet pour un nouveau concept de prévoyance au sein du groupe. L'atelier qui a eu lieu en août pour l'ensemble des membres du Conseil de fondation des institutions de prévoyance a

été consacré à ce concept. Les travaux ont à ce point progressé que, si les membres de l'ensemble des fondations concernées donnent leur accord, le projet pourra devenir réalité le 1.1.2008.

Pendant l'année sous revue, l'effectif des assurés actifs a diminué de 398 personnes, passant de 2'154 à 1'756 assurés, ce qui est imputable pour environ 2/3 à la dissolution de la convention d'affiliation avec Sunrise Business Communications SA. Sur la base de cet état de fait, une liquidation partielle a été effectuée au 30 juin 2006. Les prestations de libre passage ainsi que la part correspondante des réserves techniques et des réserves pour fluctuation des titres ont été transférées collectivement à la nouvelle institution de prévoyance. Les conditions de transfert de la fortune ont été réglées dans un contrat notarié.

La structure, l'aménagement et la réorganisation de notre prévoyance occuperont également activement le Conseil de fondation en 2007. Le contexte et les conditions-cadres sont favorables à la réalisation de mesures importantes afin d'assurer l'avenir.

Berne, avril 2007

Ascom Pensionskasse

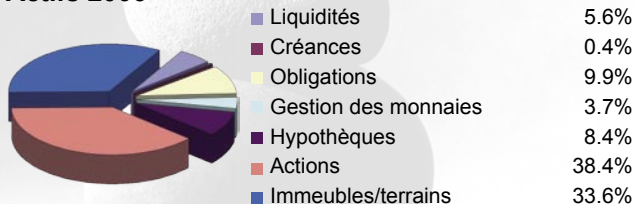
La version intégrale du Rapport annuel en langue allemande peut être obtenue sur simple demande auprès du Secrétariat de l'APK (tél. 031 999 17 72).

Bilans

Actifs	31.12.2006		31.12.2005	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	76.4	5.6	140.5	10.2
Créances et comptes de régularisation	5.0	0.4	7.1	0.5
Obligations	133.9	9.9	131.7	9.5
Gestion des monnaies	49.9	3.7	0.0	0.0
Hypothèques	114.6	8.4	122.4	8.9
Total des valeurs nominales	379.8	28.0	401.7	29.1
Actions	521.4	38.4	512.5	37.1
Immeubles/terrains/équipements	456.7	33.6	466.7	33.8
Total des valeurs réelles	978.1	72.0	979.2	70.9
Total des actifs	1'357.9	100.0	1'380.9	100.0

Passifs	31.12.2006		31.12.2005	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Dettes et comptes de régularisation	8.6	0.6	9.9	0.7
Capital de prévoyance des assurés actifs	329.4	24.3	391.1	28.3
Capital de prévoyance des rentiers	736.5	54.2	738.0	53.4
Provisions techniques	114.3	8.4	118.1	8.6
Réserve pour fluctuations des titres	169.1	12.5	123.8	9.0
Total des passifs	1'357.9	100.0	1'380.9	100.0

Actifs 2006



Passifs 2006



Comptes de profits et pertes

	2006 Mio. CHF	2005 Mio. CHF
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations des employés	12.9	14.3
Cotisations des employeurs	12.9	14.7
Rachat et primes uniques	1.8	1.6
Apports de libre passage	15.8 43.4	13.8 44.4
Prestations, versements anticipés et charges d'assurance		
Prestations de rentes y. c. allocations de renchérissement et capital décès	-65.7	-64.8
Prestations en capital à la retraite	-2.1	-3.0
Prestations de sortie	-78.1	-31.7
Versement anticipé pour la propriété du logement/divorce	-2.2	-2.6
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	65.0	-22.2
Contributions au fonds de garantie	-0.4 -83.5	-0.3 -124.6
Résultat net de l'activité d'assurance	-40.1	-80.2
Résultat net des placements de la fortune		
Liquidités et créances du marché monétaire	3.2	1.4
Obligations	6.3	6.6
Gestion des monnaies	1.1	0.0
Actions	55.2	114.5
Prêts hypothécaires	3.1	3.5
Immeubles	23.0	22.7
Charges d'intérêts	-0.1	-0.1
Frais d'administration des placements de la fortune	-2.1 89.7	-2.1 146.5
Correction de valeur des créances de cotisations	-0.2	0.0
Frais d'administration généraux	-1.1	-1.0
Excédent des produits avant constitution des réserves pour fluctuation des titres	48.3	65.3
Constitution des réserves pour fluctuation des titres	-48.3	-65.3
Excédent	0.0	0.0

Annexe aux comptes annuels 2006

Informations générales et explications relatives à l'institution de prévoyance

But de la Fondation

L'APK a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs de la maison fondatrice ainsi que des entreprises affiliées au moyen de conventions spéciales à l'âge de la retraite et en cas d'invalidité ainsi que pour les survivants de ces collaborateurs après leur décès.

Le plan de prévoyance repose sur le principe de la primauté des prestations. Il est conforme au règlement entré en vigueur le 1.1.2005 et à ses avenants. La Fondation est autonome: elle assume elle-même tous les risques.

Employés et employeurs versent les mêmes cotisations.

Bases juridiques

Acte de fondation du 9 octobre 1997
Règlement du 1^{er} janvier 2005 et avenants

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Berne sous le numéro BE.0221. Elle est soumise à l'autorité de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne (ASVS).

Effectif des assurés

	31.12.2006	31.12.2005
Assurés actifs	1'756	2'154
Bénéficiaires de rentes	3'383	3'417

L'effectif des assurés a en particulier diminué, à la suite de la dissolution de la convention avec Sunrise, d'un nombre total de 398 membres actifs. L'effectif des bénéficiaires de rentes a diminué de 34 personnes.

Organes

• Conseil de fondation:

Représentants des employeurs	Sutter Anton, président Bracher Hans Choffat Philippe Maurer André Zimmermann Hans
Représentants des employés	Köhnen Claus, vice-président (jusqu'au 30.6.2006) Marti Hans, vice-président (à partir du 28.11.2006) Fischer Andreas Hanspeter Mühlemann (à partir du 1.7.2006) Peter Müller (à partir du 1.7.2006) Santschi Adrian (jusqu'au 30.6.2006) Schlunegger Rosmarie

• Commissions:

Trois commissions ayant chacune des tâches et des compétences propres déchargent le Conseil de fondation dans son travail

- Commission APK des finances
- Commission APK des immeubles/hypothèques
- Commission APK du personnel

• Délégués:

19 délégués pour neuf circonscriptions électorales qui représentent l'ensemble des entreprises liées et servent d'intermédiaires entre le Conseil de fondation et les assurés.

• Administration:

Bertschy Annegret
Krättli Erwin (adjoint)

• Gestion du portefeuille:

Krättli Erwin

• Gestion des immeubles:

Oesch Marlene, gestionnaire
Hämmerli Monika (adjointe)

• Comptabilité:

von Dach Jürg

• Expert actuariaire:

LCP Libera AG,
Actuaires-conseil, Zurich

• Organe de contrôle:

Ernst & Young AG, Bern

• Surveillance:

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne

Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des Obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes, permettent d'avoir un aperçu de la situation financière de la Fondation au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les recommandations Swiss GAAP RPC 26.

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements de la fortune. En collaboration avec des organes externes, il analyse les stratégies de placement en vigueur. Cette vérification vise en premier lieu à déterminer la tolérance aux risques de l'APK afin de définir la structure de la fortune la mieux adaptée. Une attention toute particulière est accordée à la sécurité et à la répartition des risques liés aux placements, à la gestion des produits et à la surveillance du niveau des liquidités.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché, à la date de référence du bilan. Les bénéfices réalisés et les pertes subies sur les cours sont comptabilisés dans les recettes nettes des obligations, de la gestion des monnaies et des actions.

Conversion en monnaies étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les comptes de résultat.

Hypothèques

Les prêts hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale déduction faite des ajustements des valeur économiquement nécessaires.

Fonds

Les parts de fonds sont évaluées à leur valeur vénale.

Immeubles

La valeur vénale des immeubles qui appartiennent entièrement à l'APK a été évaluée selon la pure méthode de valeur de rendement. Le taux de capitalisation se compose du taux de base augmenté de suppléments pour les risques, la négociabilité, les frais d'exploitation, d'entretien et administratifs et la dépréciation due à l'âge.

Les parts de copropriété des bâtiments d'exploitation sont estimées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Les impôts latents sont considérés pour la plus-value dépassant la valeur des investissements.

Autres actifs / autres passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Réserve pour fluctuation des titres

Les objectifs pour la réserve de fluctuation des titres s'élèvent, comme l'année précédente, à:

- Obligations en CHF	10%
- Obligations en monnaies étrangères	15%
- Gestion des monnaies	15%
- Actions, parts de fonds comprises	25%
- Biens fonciers d'habitation y. c. terrains	5%
- Biens fonciers commerciaux y. c. copropriétés	10%

Les objectifs fixés pour la réserve de fluctuation des titres au 31.12.2006, d'un total de 190.3 mio CHF, n'ont pas été atteints; le montant disponible s'élève à 169.1 mio CHF.

Extension des possibilités de placement (art. 59 OPP 2)

Etant donné que les provisions commerciales et techniques sont à disposition, le but de la prévoyance n'est pas en danger, bien que la valeur réelle (environ 72%) dépasse légèrement la limite supérieure de 70% fixée à l'art. 55, al. B, de l'OPP 2.

La Fondation possède des parcelles en zone agricole (total, 222'586 m²) qui, selon l'art. 53 de l'OPP 2, ne relèvent pas des placements autorisés. Ces parcelles ont été acquises il y a fort longtemps, en partie comme terrain à construire qui, plus tard, ont été de nouveau reclassés en terrains agricoles.

Stratégie de placement

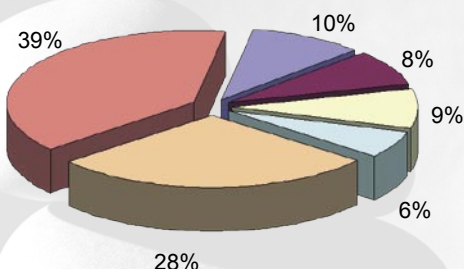
La stratégie et les marges d'intervention correspondantes adoptées par le Conseil de fondation le 25 novembre 2005 constituent la base des directives de placement. Une nouvelle catégorie de placement „Gestion des monnaies“ a été introduite.

Catégorie de placement	Stratégie APK	Marges d'intervention	Limites max. fixées par la LPP	Etat au 31.12. 2006
Liquidités et créances du marché monétaire	3%	–	100%	5.6%
Obligations en CHF	4%	3 – 5%	100%	4.4%
Obligations en monnaies étrangères	6%	5 – 7%	20%	5.5%
Gestion des monnaies	4%	3 – 5%		3.7%
Hypothèques	10%	8 – 12%	75%	8.4%
Actions suisses	14%	12 – 16%	30%	15.9%
Actions étrangères	16%	14 – 18%	25%	17.2%
Hedge Funds	6%	5 – 7%		5.2%
Private Equity	1%	0 – 1%		0.1%
Immeubles	36%	30 – 38%	50%	33.6%

Composition des titres, liquidités y comprises, en fonction des catégories de placement

	31.12.2006		31.12.2005	
	Mio. CHF		Mio. CHF	
■ Liquidités	76.4	10%	140.5	18%
■ Obligations CHF	59.4	8%	53.3	7%
■ Obligations en ME	74.5	9%	78.4	10%
■ Gestion des monnaies	49.9	6%	0.0	0%
■ Actions suisses	215.8	28%	206.2	26%
■ Actions étrangères*	305.6	39%	306.3	39%

* incl. Hedge Funds et Private Equity



Performance des titres

	2006	2005
Liquidités	0.8%	5.6%
Obligations suisses en CHF	1.5%	2.1%
Obligations étrangères en CHF	-0.2%	-1.9%
Obligation en monnaies étrangères	2.5%	6.5%
Gestion des monnaies	1.9%	--
Funds of Hedge Funds	2.0%	7.2%
Private Equity	64.5%	157.5%
Actions suisses	17.0%	31.5%
Actions étrangères	12.7%	28.2%
Total	9.3%	19.1%
Comparaison avec le Benchmark	10.5%	17.7%

Rendement/Performance des placements de la fortune

	2006	2005
Hypothèques (placements directs) Rendement net sur le patrimoine moyen	2.7%	2.8%
Titres (liquidités comprises) Performance	9.3%	19.1%
Immeubles Rendement net sur le patrimoine moyen	4.5%	4.4%
Rendement total Rendement net sur les placements de la fortune moyens	6.7%	11.0%

Calcul du taux de couverture

Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2006	31.12.2005
	Mio. CHF	Mio. CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	1'180.2	1'247.2
Réserves pour fluctuation des titres	169.1	123.8
Capitaux disponibles pour couvrir les engagements réglementaires	1'349.3	1'371.0
Taux de couverture	114.33%	109.92%

L'expert en prévoyance professionnelle procède à la détermination annuelle des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ceci, selon les principes reconnus et suivant les bases techniques généralement accessibles.

Rapport de l'organe de contrôle

La société Ernst & Young AG a vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de l'APK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006. Selon son évaluation, ces éléments sont conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements. Elle recommande donc l'approbation des comptes annuels.

